



DE-PCT adaptée pour le tl-m1

Signaux

Chiffre	sans application	modifié	remplacé	complément annexe
2.1	X			
2.2.1		X		
2.2.2			X	
2.3.1			X	
2.3.2			X	
2.3.3	X			
2.3.4		X		
2.3.5	X			
2.3.6	X			
2.4.1				X
2.4.3	X			
2.4.4	X			
2.4.6	X			
2.5.1-2		X		
2.5.4	X			

Chiffre	sans application	modifié	remplacé	complément annexe
2.5.5	X			
2.5.6			X	
2.5.7		X		
2.6.2			X	
2.6.3	X			
2.6.4	X			
2.6.6	X			
2.6.10	X			
2.6.11	X			
2.6.12	X			
2.8	X			
3.1.1				X
3.1.2		X		
3.2.2				X
3.2.3	X			
3.2.4	X			

Chiffre	sans application	modifié	remplacé	complément annexe
3.2.5	X			
3.3.7	X			
3.3.12	X			
3.4.1	X			
4.1.1	X			
4.2		X		
5.1.1			X	
5.1.2			X	
5.1.3	X			
5.1.4	X			
5.1.5			X	
5.1.6	X			
5.1.7			X	
5.2.1	X			
5.2.2	X			
5.2.3			X	

Chiffre	sans application	modifié	remplacé	complément annexe
5.2.4	X			
5.2.5			X	
5.2.6	X			
5.2.7	X			
5.2.8	X			
5.2.9			X	
5.3.1			X	
5.3.2	X			
5.3.3			X	
5.3.4	X			
5.3.5	X			
5.3.6	X			
5.3.7	X			
5.4	X			
5.5.1	X			
5.5.2	X			

Chiffre	sans application	modifié	remplacé	complément annexe
5.5.3	X			
5.5.4	X			
5.5.5	X			
5.5.6	X			
5.5.7			X	
5.5.8				X
5.6	X			
5.7.1			X	
5.7.2			X	
5.7.4	X			
6	X			
7.1.1				X
7.1.2		X		
7.1.3	X			
7.1.4		X		
7.2	X			

Chiffre	sans application	modifié	remplacé	complément annexe
8.2.2	X			
8.2.3			X	
8.2.4				X
9.2.1	X			
9.2.2			X	
10.2	X			
10.3	X			

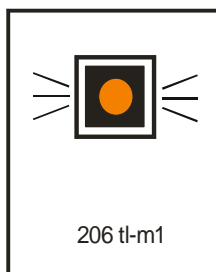
2.2.1 Signal d'arrêt utilisé pour la couverture d'un obstacle

En relation avec d'autres signaux

– *exécution de vitesse 40, 30 ou 20 km/h pour les voies en cul-de-sac*

Suppression des trois derniers tirets et de l'avant-dernier paragraphe dans le chapitre "Les signaux d'arrêt sont utilisés pour"

2.2.2 Feu de contrôle pour installation de passage à niveau



Image

Signification

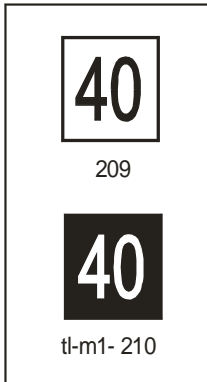
installation automatique du passage à niveau enclenchée

si le feu de contrôle clignote, l'installation du passage à niveau est enclenchée, ou les barrières sont fermées

2.3.1 Ecrans de vitesse

La signalisation de vitesse utilisée au tl-m1 réside sur le principe dit à signalisation continue de la vitesse (voir chiffre 2.3.2), excepté pour les convois de service avec restriction.

Les écrans comportant des chiffres blancs sur fond noir ne concernent que les convois de service avec restrictions, lorsque ceux-ci ne peuvent pas circuler à la vitesse maximale admise de 45 km/h. Cette signalisation délimite les parcours devant être parcourus en permanence à vitesse réduite par les convois de service avec restriction.

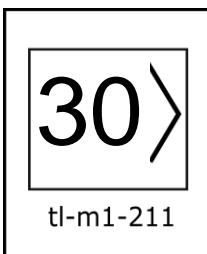


Image

signal d'exécution de vitesse

Signification

à partir du signal correspondant, la vitesse maximale indiquée en km/h doit être respectée



Image

signal d'exécution de vitesse avec aiguille en déviation

Signification

à partir de ce signal, la vitesse maximale indiquée en km/h doit être respectée lorsqu'une aiguille doit être franchie dans la direction indiquée



Image

signal final d'exécution de vitesse pour les convois de service avec restrictions

Signification

la vitesse d'exécution doit être respectée jusqu'à ce que le dernier véhicule du convoi ait franchi ce signal

En relation avec d'autres signaux

ce signal peut être précédé

d'un signal d'exécution de vitesse pour les convois de service avec restrictions

2.3.2 Ecrans de vitesse pour la signalisation continue de la vitesse

La signalisation de vitesse utilisée réside sur le principe dit "à signalisation continue de la vitesse".

La vitesse maximale signalée est valable dès le *signal* jusqu'au prochain écran de vitesse correspondant ou jusqu'à la prochaine gare.

2.3.4 Signaux de ralentissement

Suppression des deuxième et troisième tirets dans le chapitre "Généralités"

2.4 Signaux nains

2.4.1 Généralités

En gare de Renens-Gare, lorsqu'un signal nain devait exceptionnellement présenter une image avancer, avancer prudemment ou arrêt sans que le PC m1 n'ait ordonné un mouvement de manœuvre, il faut immédiatement arrêter le convoi.

2.5 Signaux d'aiguilles

2.5.1 Généralités

Les signaux d'aiguilles sont constitués :

- de lanternes pivotantes pour les branchements simples
- Suppression du texte du troisième tiret.

2.5.2 Signalisation de la position des branchements simples à l'aide d'une lanterne pivotante

Suppression du texte et des figures 240 et 241

2.5.6 Signalisation des aiguilles talonnables

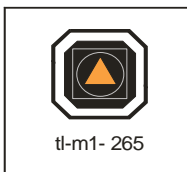
Les aiguilles talonnables ne possèdent aucune signalisation particulière. Elles sont toutefois reconnaissables à un écran en tôle installé au centre de la voie.

Seul le site du dépôt est équipé d'aiguilles talonnables manuelles.

2.5.7 Signaux limites de garage pour aiguilles et croisements

Suppression du dernier paragraphe

2.6.2 Indicateur pour récepteur d'impulsion



Signification

*Récepteur d'impulsions
THF actif*

Permet de créer un itinéraire de manœuvre en régime de manœuvre automatique sur ordre du PC m1

Lorsque le récepteur d'impulsions est installé en gare ou au dépôt, l'activation du récepteur THF est indiquée au conducteur sous forme d'une image présentée au dit signal principal.

3.1.1 Généralités

Les images pouvant être présentées par les signaux fixes de manœuvre diffèrent suivant le régime de manœuvre utilisé, à savoir régime en télécommande « régime manuel » (manœuvre gérée par le PC m1) ou régime en automatique (manœuvre gérée localement sur le site)

3.1.2 Validité et disposition des signaux de manœuvre

Les figures 301 et 302 ne sont pas applicable au tl-m1

3.2.2 Signalisation pour les mouvements de manœuvre en pleine voie

Figure 312 Pour les Be 558 : 3 feux blancs

Figure 313 Pour les Be 558 : 2 feux rouges

4.2 Annonce de prêt

Figure 409

Lever le bras en direction du conducteur pour donner l'autorisation de départ.

5.1.1 Généralités

Les signaux pour les trains sont valables pour la circulation des trains.

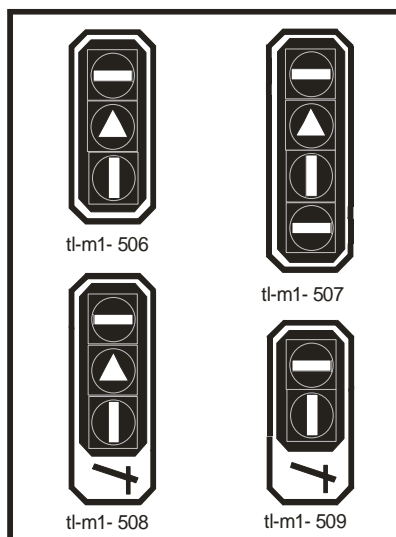
En principe, les signaux principaux peuvent présenter toutes les images de signaux et l'image de base d'un signal principal est l'image d'*arrêt*.

Il n'est pas fait usage de signaux avancés.

5.1.2 Signaux du système tl-m1

Les différentes indications pouvant être présentées par les signaux sont constituées de formes géométriques lumineuses de couleur.

5.1.5 Signaux principaux



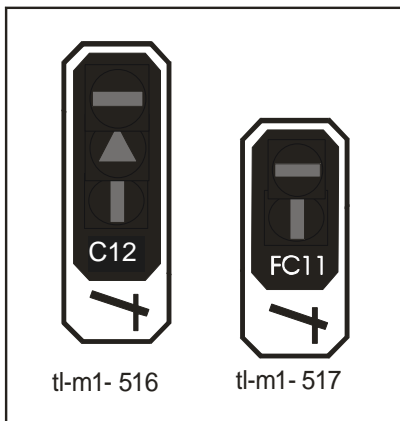
Les lampes des signaux principaux sont alignées en une seule rangée verticale. ---

Les signaux principaux peuvent présenter l'image :

- *arrêt*
- *arrêt avec possibilité de demande d'itinéraire*
- *voie libre*
- *voie occupée*

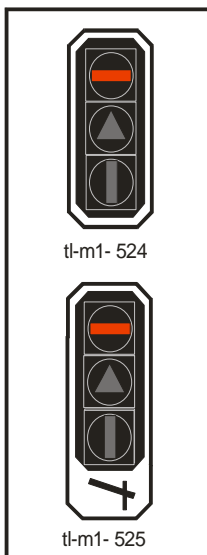
Les signaux principaux de block ou de protection assurant le contrôle d'installations automatiques de passages à niveau sont complétés par un symbole « barrière » inscrit au bas du panneau.

5.1.7 Dénomination des signaux



Le signal principal est désigné par des lettres et un nombre.

5.2.3 Arrêt



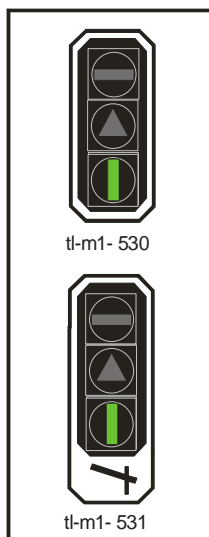
Image

arrêt

Signification

arrêt devant le signal

5.2.5 Voie libre



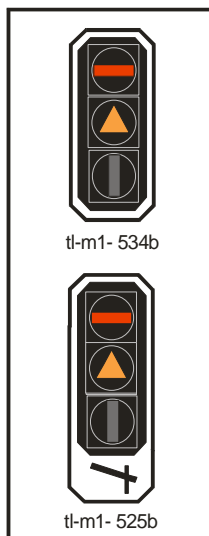
Image

Signification

voie libre

circulation à la vitesse maximale selon la signalisation de vitesse continue indiquée par les écrans

5.2.9 Arrêt avec création d'itinéraire possible



Image

Signification

Arrêt avec création d'itinéraire possible

arrêt devant le signal

5.3 Signaux complémentaires

5.3.1 Voie occupée

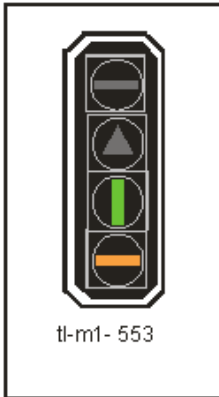


Image
Signification

voie occupée
il faut s'attendre à trouver un obstacle dès l'aiguille d'entrée de la prochaine gare

5.3.3 Tableau indicateur de direction

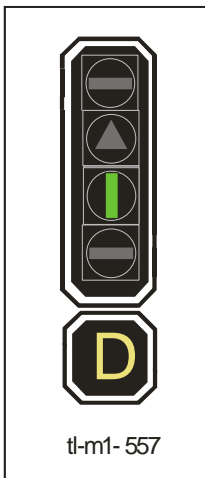


Image
Signification

indicateur de direction
l'itinéraire est établi en direction du faisceau de voies du dépôt

En relation avec d'autres signaux

l'indicateur de direction est en relation avec le signal principal fixé au même support

5.5.7 Indicateurs de point d'arrêt des trains qui s'arrêtent



Image

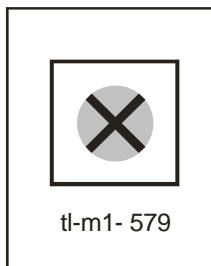
point d'arrêt

Signification

point d'arrêt pour les unités simples ou doubles

Sur des sites particuliers, ce signal est remplacé par un repère constitué d'une lettre A ou d'un trait peint en jaune sur le quai ou au sol dans le dépôt.

5.5.8 Enclenchement de l'éclairage intérieur du train

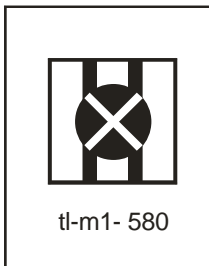


Image

Activer l'éclairage intérieur du train

Signification

A partir de ce point, le conducteur doit enclencher l'éclairage des compartiments à voyageurs



Image

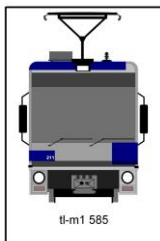
*Désactiver l'éclairage
intérieur du train*

Signification

A partir de ce point, le
conducteur doit déclencher
l'éclairage des
compartiments à voyageurs

5.7.1 Signalisation des véhicules moteurs en service dans les trains

Dans le cadre de ces prescriptions, les trains formés de deux automotrices en unité multiple sont assimilés à des véhicules moteurs.



A l'avant : trois feux blancs

Image *tête du train*

Lorsqu'un véhicule moteur circule ailleurs qu'en tête du train, ses feux avant doivent être éteints.

7.1.1 **Signalisation des dispositifs de mise à terre**

En lieu et place du drapeau, le corps de la perche peut être colorée rouge et gris réfléchissant

7.1.2 **Signaux de manœuvre de pantographes**

En relation avec d'autres signaux

Figure 703 Suppression du dernier paragraphe

Figure 705 Supprimée

Figure 707 Supprimée

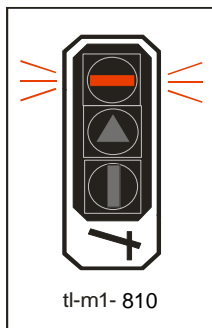
7.1.4 **Signaux de sectionnement**

En relation avec d'autres signaux

Figure 714

Le début et la fin du sectionnement sont indiqués, par le signal de sectionnement.

8.2.3 Signal principal pour installation de passage à niveau en dérangement

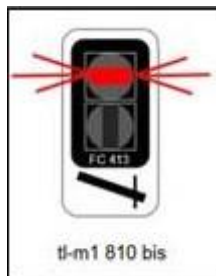


Image

signal principal avec signalisation complémentaire pour le franchissement d'une installation de passage à niveau en dérangement

Signification

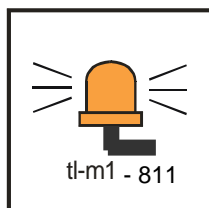
assentiment pour le franchissement d'un signal principal présentant un feu rouge clignotant et d'une installation de passage à niveau en dérangement.



Si les éléments de l'itinéraire sont contrôlés et situés dans la zone du signal alors le block de ligne correspondant fonctionne normalement.

Si le signal principal sert pour plusieurs installations de passage à niveau, il peut être complété par une plaque complémentaire indiquant le nombre d'installations de passage à niveau. Il faut renoncer à la plaque complémentaire à l'intérieur d'une zone avec imbrication d'installations de passage à niveau

8.2.4 Lampe de panne



Image

Signalisation routière du carrefour en dérangement

Signification

Un dérangement est survenu au système de signalisation routière du carrefour traversé par la voie ferrée

9.2.2 Signaux qui ne sont pas surmontés d'un triangle blanc

Les signaux lumineux suivants n'ont aucune signification lorsqu'ils sont éteints :

- signal de voie occupée
- signal indicateur de direction